

Les loyers budgétaires

Dans le cadre de la dynamisation de la politique immobilière de l'Etat, le service France Domaine conclura, à terme, avec chaque ministère une convention retraçant les droits et les obligations des ministères occupants. Conclues pour une durée limitée, et donc renégociées périodiquement, elles intégreront des loyers budgétaires, destinés à responsabiliser les ministères.

Les gestionnaires recevront des avis d'échéance au titre des immeubles qu'ils occupent et devront le payer sur une dotation reçue en début d'année ; les économies réalisées leur resteront acquises un certain temps, les dépenses supplémentaires seront à leur charge.

Après un premier bilan des expérimentations réalisées en 2006 sur 178 immeubles occupés par trois ministères (Affaires étrangères, Économie, finances et industrie et Justice), ce dispositif est appliqué depuis le 1er janvier 2007 à toutes les administrations centrales.

Il sera progressivement étendu à tous les immeubles de bureaux appartenant à l'Etat